



## LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

selon l'article 96.15 .4° de la Loi sur l'Instruction Publique

Sur proposition du personnel enseignant

Avril 2025

Dépôt au conseil d'établissement le

Mai 2025

Entrée en vigueur :

Août 2025

## **1. DÉFINITIONS**

Une « norme » se définit comme un ensemble de principes, de codes, de règles et de procédures servant de référence et provenant d'un consensus au sein de l'équipe-école.

Une « modalité » se définit comme le contexte et le processus qui oriente les stratégies et indique les moyens d'action pour vérifier l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.

## **2. LES PRINCIPES DIRECTEURS**

### **JUSTICE ET ÉQUITÉ :**

L'évaluation doit s'effectuer dans le respect des valeurs de justice, d'égalité et d'équité. Tout élève, lors des évaluations, a droit à des conditions similaires à celles données aux autres élèves de son groupe.

### **DROIT À L'INFORMATION :**

L'élève et ses parents doivent être informés des normes et des modalités d'évaluation. Un résumé de ces informations sera transmis aux parents en début d'année.

### **CONFIDENTIALITÉ :**

Les résultats des évaluations ne sont accessibles qu'aux personnes concernées : l'élève, ses parents, la direction de l'établissement, les enseignants impliqués et tout autre personnel directement concerné.

### **TRANSPARENCE :**

Il est essentiel que l'élève sache sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent. Dans une perspective d'aide à l'apprentissage, il est important de lui donner une rétroaction pertinente et claire sur ses apprentissages.

### **NOTE DE PASSAGE**

Pour les élèves du préscolaire, les résultats sont exprimés en cotes, selon la légende du bulletin. Aux étapes 1 et 2, le bulletin présente des résultats pour les apprentissages qui ont fait l'objet d'une évaluation. À l'étape 3, les résultats portent sur l'ensemble des apprentissages.

L'état du développement des compétences et le bilan du niveau de développement des compétences s'appuient sur le cadre d'évaluation des apprentissages afférent au programme d'activités de l'éducation préscolaire.

Pour les élèves du primaire en classe régulière, le régime pédagogique exige que les résultats soient exprimés en pourcentage et établit la note de passage à 60 %.

## Planification de l'évaluation

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle et l'enseignant.</p>	<p>L'équipe-école détermine dès la fin de l'année en cours ou au début de l'année scolaire suivante une planification des éléments suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les dates de production des bulletins; (<a href="#">annexe 1</a>)</li><li>2. Les dates de remise des bulletins; (<a href="#">annexe 1</a>)</li><li>3. La date de transmission de la communication autre que le bulletin et le choix du format retenu; (<a href="#">annexe 1</a>)</li><li>4. Les dates de rencontre(s) des parents; (<a href="#">annexe 1</a>)</li><li>5. La fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire; (<a href="#">annexe 2</a>).</li><li>6. Le choix des compétences transversales ciblées; (<a href="#">annexe 2</a>)</li><li>7. Résumé des normes et modalités (<a href="#">annexe 3</a>)</li></ol> <p>À partir de la planification globale, l'enseignant établit sa propre planification de l'évaluation.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les outils d'évaluation et de consignation utilisés;</li><li>2. Les modalités de communication privilégiées.</li></ol>
<p>La planification de l'enseignement se fait à partir du programme de formation de l'école québécoise, de la progression des apprentissages et des cadres d'évaluation.</p>	<p>L'équipe-cycle ou l'enseignant s'assure d'une compréhension commune des critères d'évaluation liés aux cadres d'évaluation des apprentissages afin de baliser le développement de ceux-ci durant l'année.</p> <p>Les enseignants effectuent leur planification en prenant en compte des outils <b>prescrits</b> par le MEQ. La planification de l'évaluation par l'équipe-cycle ou par l'enseignant prend en considération les compétences disciplinaires du programme de formation, la progression des apprentissages et les cadres d'évaluation.</p>

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation															
Les compétences, telles que structurées à l'intérieur des cadres d'évaluation, font l'objet d'une évaluation selon la fréquence établie par l'enseignant ou par l'équipe-cycle.	Pour chaque niveau et chaque étape, l'enseignant prépare un tableau présentant les compétences qui seront évaluées aux étapes 1, 2 et 3. Ces informations qui seront acheminées aux parents sont contenues dans un document résumant les normes et modalités pour chacun des cycles. ( <a href="#">Voir annexes 2 et 3</a> )															
Les enseignants peuvent prendre en compte l'acquisition et la mobilisation des connaissances évaluées, entre autres, lors de travaux scolaires ou à l'aide d'évaluations ponctuelles en cours d'étape.	Le pourcentage de connaissances pouvant être considéré dans l'élaboration des résultats d'étape, est fixé par l'enseignant selon les balises ministérielles.															
La planification globale de l'évaluation tient compte de l'acquisition des connaissances et de leur mobilisation.	<p>L'enseignant choisit ou élabore des situations d'évaluation permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et leur mobilisation en tenant compte des critères d'évaluation prescrits.</p> <p>Afin d'avoir un résultat qui permet de tenir compte de façon juste de l'acquisition des connaissances et de leur mobilisation ainsi que de respecter les critères d'évaluation, une proportion est recommandée pour chacun des cycles dans les disciplines suivantes:</p> <p><b>Mathématique :</b> Compétence <u>Raisonner</u>:</p> <table border="1" data-bbox="868 1204 1892 1388"> <thead> <tr> <th></th> <th>Connaissances</th> <th>Compétence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>1<sup>er</sup> cycle</b></td> <td>50%</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>sauf à la 1<sup>re</sup> étape pour la 1<sup>re</sup> année du cycle : Connaissances : 70% Compétences : 30%)</i></td></tr> <tr> <td><b>2<sup>e</sup> cycle</b></td> <td>40%</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td><b>3<sup>e</sup> cycle</b></td> <td>40%</td> <td>60%</td> </tr> </tbody> </table>		Connaissances	Compétence	<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	50%	50%	<i>sauf à la 1<sup>re</sup> étape pour la 1<sup>re</sup> année du cycle : Connaissances : 70% Compétences : 30%)</i>			<b>2<sup>e</sup> cycle</b>	40%	60%	<b>3<sup>e</sup> cycle</b>	40%	60%
	Connaissances	Compétence														
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	50%	50%														
<i>sauf à la 1<sup>re</sup> étape pour la 1<sup>re</sup> année du cycle : Connaissances : 70% Compétences : 30%)</i>																
<b>2<sup>e</sup> cycle</b>	40%	60%														
<b>3<sup>e</sup> cycle</b>	40%	60%														

**Français :**

Compétence Lire (50% de la discipline):

	<b>Comprendre</b>	<b>Interpréter</b>	<b>Réagir</b>	<b>Apprécier</b>
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	75%	0%	15%	10%
<b>2<sup>e</sup> cycle</b>	70%	0%	15%	15%
<b>3<sup>e</sup> cycle</b>	60%	10%	15%	15%

Compétence Écrire (30% de la discipline) :

	<b>Adaptation</b>	<b>Cohérence</b>	<b>Vocabulaire</b>	<b>Phrases</b>	<b>Orthographe</b>
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	35%	0%	0%	35%	30%
<b>2<sup>e</sup> cycle</b>	20%	20%	20%	20%	20%
<b>3<sup>e</sup> cycle</b>	20%	20%	20%	20%	20%

Compétence Communiquer oralement (20% de la discipline) :

	<b>Réaction</b>	<b>Adaptation</b>	<b>Formulation</b>
<b>1<sup>er</sup> cycle au 3<sup>e</sup> cycle</b>	30%	35%	35%

<p>La différenciation fait partie de la planification de l'évaluation.</p>	<p>Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc.</p>
<p>Pour les élèves bénéficiant d'une exemption (bulletin modifié), les résultats inscrits dans les bulletins seront indiqués en pourcentage et seront accompagnés d'un signe distinctif permettant de comprendre que les exigences des programmes d'études ont été modifiées pour cet élève.</p>	<p>Sous la rubrique Commentaires, à la section 2 du bulletin, une note doit préciser que les exigences des programmes d'études ont été modifiées pour cet élève selon les modalités convenues au plan d'intervention.</p> <p>Le plan d'intervention de l'élève précise qu'il est incapable de répondre aux exigences des programmes Langue d'enseignement et/ou Mathématique qui sont appliquées aux autres enfants de son groupe, et que, par conséquent, les exigences de ces deux programmes sont modifiées pour cet élève. L'exemption s'applique alors dans toutes les matières enseignées à cet élève, sauf celles où il est exceptionnellement en mesure de faire les mêmes apprentissages que les autres élèves du groupe dans lequel il est intégré, comme c'est parfois le cas en éducation physique ou en arts. Dans ce cas, l'exception ne s'applique pas pour la ou les matières concernées, et les résultats de l'élève sont liés aux exigences fixées par l'enseignant pour le groupe d'élèves dans son ensemble.</p> <p>La décision de modifier les exigences des programmes et par conséquent de modifier l'évaluation doit être convenue dans le cadre du plan d'intervention. La demande d'exemption pour l'élève HDAA intégré en classe ordinaire peut être adressée au C.S.S si l'élève chemine à un cycle inférieur en français et/ou en mathématique, et ce, tel qu'indiqué au plan d'intervention. La même exemption peut être accordée exceptionnellement à l'élève handicapé intégré en classe ordinaire qui requiert, une modification uniquement en éducation physique ou en arts ou encore à l'élève ayant déjà bénéficié d'une année de reprise mais cheminant au cycle inférieur.</p>

## Prise d'information et interprétation

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données est partagée entre les enseignants concernés, l'élève, et, à l'occasion, d'autres professionnels.</p>	<p>L'équipe-cycle adopte une compréhension commune des critères d'évaluation se trouvant dans les cadres d'évaluation.</p> <p>L'enseignant recueille et consigne des données variées et pertinentes, en nombre suffisant (plus d'une trace) et échelonnées dans le temps.</p> <p>Pour la compétence <i>Communiquer oralement</i>, la prise d'information sera recueillie dans au moins trois contextes différents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un contexte de communication orale formelle (présentation orale)</li><li>- Deux autres contextes différents parmi les suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>Période d'échange informelle en classe (exemple : exprimer son opinion sur un sujet en situation de causerie)</li><li>Échanges avec ses pairs en situation de travail d'équipe</li><li>Expression de ses demandes à l'adulte</li><li>Discussion en situation de résolution de conflits</li><li>Autres au choix de l'enseignant</li></ul></li></ul> <p>L'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information (situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux, etc.) et à son interprétation (grilles, listes de vérification, etc.). L'élève peut également être associé à la prise d'information.</p> <p>L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté durant la réalisation de la tâche et en tient compte pour émettre son jugement.</p>

Les situations d'évaluation sont analysées à partir des critères précisés dans les cadres d'évaluation, le programme de formation ainsi que la progression des apprentissages.

L'enseignant **adapte selon les PI** de ces élèves les moyens de prises d'informations pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves.

L'enseignant, en collaboration avec les professionnels, précise au plan d'intervention de l'élève les adaptations et modifications qu'il fait aux critères d'évaluation afin de répondre à ses besoins.

L'enseignant **informe** les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux, situations d'évaluation du Centre de services scolaire ou du MEQ, etc.

Les enseignants conservent pour **un an** les évaluations utilisées pour émettre un jugement ainsi que les grilles d'évaluation.

À la demande de la direction d'établissement, l'enseignant doit pouvoir expliquer le résultat consigné au bulletin scolaire ainsi que la démarche utilisée pour l'évaluation des apprentissages. Les résultats consignés au bulletin scolaire ne peuvent pas être modifiés ou rayés sans l'autorisation écrite de la direction.

## Jugement

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui, au besoin, est partagé avec d'autres intervenants de l'équipe-école.	Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves.
Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.	L'enseignant porte un jugement à partir des données qu'il a recueillies et les interprète à l'aide d'instruments formels qui tiennent compte des critères des cadres d'évaluation. Au besoin, tous les enseignants peuvent utiliser une grille de conversion commune de cotes en notes.
Les résultats de la 3 <sup>e</sup> étape consistent chaque année en un bilan des apprentissages en lien avec chacune des compétences telles que mentionnées dans les cadres d'évaluation.	<p>Les résultats des <b>épreuves obligatoires du MEQ</b> comptent pour 20 % de la <b>note finale</b> de la compétence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Français 4<sup>e</sup> année, lecture et écriture</li> <li>• Français 6<sup>e</sup> année, lecture et écriture</li> <li>• Mathématique 6<sup>e</sup> année, raisonner et résoudre</li> </ul> <p>Le pourcentage accordé (valeur maximale de 20%) aux épreuves imposées par la Centre de services scolaire à la 3<sup>e</sup> étape sera décidé par l'équipe-cycle ou l'équipe niveau et approuvé par la direction.</p>
En équipe-école, une décision est prise quant à l'appréciation des compétences transversales. Il y a une possibilité d'évaluer une seule compétence au bulletin 1 ou au bulletin 3.	L'équipe-cycle ou l'enseignant définit une planification d'appréciation des compétences transversales ( <a href="#">annexe 2</a> ). Le titulaire du groupe est responsable de saisir les commentaires portant sur les compétences transversales. Les enseignants choisissent des commentaires provenant de la banque dans MOZAÏK prévue à cet effet.

## Décision - action

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
En cours d'année, des actions pédagogiques différencierées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.	L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves, identifiés ou non dans un plan d'intervention (flexibilité pédagogique vs adaptation et modification).
L'élève développe graduellement son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.	L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens et des stratégies pour les relever.
Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève.	À la fin de l'année, le titulaire et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages l'année suivante.
Des actions administratives sont mises en place concernant les absences des élèves aux épreuves obligatoires du MEQ et aux épreuves imposées du CSS.	<p><b>1 : Absence motivée</b></p> <p>Pour toute absence motivée, l'élève doit reprendre son épreuve au <u>moment fixé par l'école</u>. Une absence à une épreuve sera considérée comme motivée pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie ou accident confirmé</li> <li>• Décès d'un proche parent</li> <li>• Convocation d'un tribunal</li> <li>• Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé</li> </ul> <p><b>2 : Absence non motivée</b></p> <p>Pour tout autre motif d'absence, l'<b>élève</b> se verra attribuer la mention ABS (ce qui équivaut à 0) et la direction en avisera le parent.</p>

## Communication

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>Les moyens de communication, autres que le bulletin et le bilan, sont variés et utilisés régulièrement en cours de cycle par les enseignants.</p>	<p>En plus du bulletin, l'enseignant doit informer les parents sur la progression des apprentissages de leur enfant par le biais d'outils variés : Ex : portfolio, courriel, agenda, feuille de leçons, travaux, etc.</p> <p>Une rencontre de parent est organisée pour la remise du 1<sup>er</sup> bulletin. Des travaux variés et des résultats d'évaluation sont envoyés à la maison régulièrement pour consultation et signature.</p>
<p>Chaque enseignant est responsable de communiquer avec les parents mensuellement dans le cas d'un élève en difficulté de comportement ou en difficulté d'apprentissage et qui laisse craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite.</p> <p>Ces renseignements ont pour but de favoriser la collaboration entre les parents et l'école dans la mise en place de mesures visant à pallier les difficultés d'apprentissage et de comportement, dès leur apparition et, selon le cas, dans l'application du plan d'intervention.</p>	<p><b>Situations justifiant la mesure :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les performances de l'élève laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'études ou, en ce qui concerne un élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne sera pas prêt à passer en première année du primaire au début de l'année scolaire suivante.</li> <li>2. Ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école;</li> <li>3. Ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève.</li> </ol> <p>Les enseignants sont responsables de conserver les traces de ses communications aux parents jusqu'à la fin de l'année.</p> <p>Exemple d'outils de communication : courriel, téléphone, mot dans l'agenda, etc.</p>
<p>Une première communication est envoyée aux parents avant le 15 octobre pour les disciplines suivantes : français, mathématique et pour le comportement.</p>	<p>Les groupes de la 1<sup>ière</sup> à la 6<sup>e</sup> année adopte le format du document de la première communication aux parents (version numérique informatisée MOZAÏK).</p> <p>Pour la transmission aux parents, l'enseignant du préscolaire peut opter pour l'un des formats suivants: communication écrite CSSCDR, rencontre, appel téléphonique ou visioconférence.</p>

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
	Pour les autres matières, la communication peut être complétée notamment pour l'élève en difficulté d'apprentissage ou de comportement.
<p>Pour les trois bulletins scolaire, l'enseignant peut sélectionner des commentaires en lien avec les apprentissages de l'élève.</p> <p>Les commentaires formulés au bulletin ne peuvent causer préjudice à l'élève.</p>	<p>L'équipe-école utilise la banque de commentaires dans MOZAÏK .</p> <p>Pour un élève en difficulté au niveau des apprentissages, un commentaire doit <b>obligatoirement</b> apparaître au bulletin.</p> <p>Pour un élève en modification, le commentaire est automatique.</p> <p>Les commentaires liés à des problèmes de conduite et de comportement ne sont pas consignés au bulletin scolaire.</p>
<p>Au préscolaire, l'enseignant doit apprécier le développement de l'enfant pour chaque sphère de développement ou compétence à l'étape 1 OU à l'étape 2 ET à l'étape 3, donc minimalement à deux reprises au cours de l'année scolaire.</p>	<p>À la première étape, les domaines suivants seront appréciés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Physique et moteur</li> <li>- Affectif</li> <li>- Social</li> </ul> <p>À la deuxième étape, les domaines suivants seront appréciés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langagier</li> <li>- Cognitif</li> </ul> <p>À la dernière étape, tous les domaines seront appréciés.</p>

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>Les enseignants déterminent la période des principales évaluations.</p> <p>Les informations suivantes sont communiquées aux parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La pondération des étapes.</li> <li>• Les dates des épreuves obligatoires ministérielles et celles imposées par le Centre de services scolaire.</li> <li>• La date à laquelle sera transmise la communication écrite autre qu'un bulletin.</li> <li>• Les dates de fin d'étape et de remise des bulletins.</li> <li>• Les dates de rencontres de parents.</li> <li>• La fréquence de communication au bulletin des compétences disciplinaires.</li> <li>• Le choix de la compétence transversale qui fera l'objet de commentaire au bulletin 1 ou 3.</li> </ul>	<p>Les élèves et leurs parents sont informés des périodes des principales évaluations soit par le biais de l'agenda, de la feuille de leçons, par courriel ou autres moyens de correspondance.</p> <p>Ces différentes informations seront transmises aux parents dans le document « Résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages » remis en début d'année. <b>(Voir annexe 3)</b></p> <p>Pour tous les élèves, de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, le format du bulletin unique MEQ actuel est utilisé.</p>
<p><b>Déménagement en cours d'année</b></p> <p>Le bulletin unique comporte trois étapes. À chacune d'elles, il doit notamment contenir un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe.</p>	<p><b>Il est de la responsabilité de l'enseignant</b> de saisir les résultats disciplinaires pour l'ensemble des matières touchées pour un élève arrivant en fin d'étape et d'inscrire le commentaire suivant : Résultats provenant de l'école (inscrire le nom de l'ancienne école) que l'élève fréquentait jusqu'au (inscrire la date de fin de fréquentation dans l'ancienne école).</p> <p>Note : Il est de la responsabilité de l'ancienne école d'envoyer les résultats académiques de cet élève pour l'ensemble des matières évaluées selon leurs normes et modalités.</p> <p><b>Il est de la responsabilité de l'enseignant</b> de saisir les résultats disciplinaires des étapes précédentes pour un élève arrivant en cours d'année (pour que la pondération des étapes soit respectée).</p>

## **Qualité de la langue**

<b>Normes d'évaluation</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et les élèves.	Tout le personnel et les élèves sont invités à promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école.

## Annexe 1

# Fin d'étape et remise de bulletins 2025-2026

## Écoles St-Philippe et Mond'Ami

<b>3. Fin d'étape</b>	<b>4. Date</b>	<b>DOSSIER À COMPLÉTER DANS MOZAÏK</b>	<b>REMISE BULLETINS/ COMMUNICATIONS</b>	<b>NOMBRE DE JOURS</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>1<sup>re</sup> Communication</b>	3 octobre	7 octobre	9 octobre	24 jours	Communication
<b>1<sup>er</sup> Bulletin</b>	7 novembre	11 novembre	13 novembre	47 jours	Bulletin (20%) Rencontre de parents pour tous les élèves : Le 13 novembre de 16 h à 19 h
<b>2<sup>e</sup> Bulletin</b>	13 février	17 février	19 février	56 jours	Bulletin (20%) Rencontre de parents pour les élèves ciblés : Le 19 février de 16 h à 19 h.
<b>3<sup>e</sup> Bulletin</b>	23 juin	17 juin	19 juin	77 jours	Bulletin (60%)

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque domaine de développement**  
**Préscolaire 4 et 5 ans et 701**

Domaine de développement	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
▪ Domaine physique et moteur	x		x
▪ Domaine affectif	x		x
▪ Domaine social	x		x
▪ Domaine langagier		x	x
▪ Domaine cognitif		x	x

À la première étape, les domaines suivants seront appréciés

- Physique et moteur
- Affectif
- Social

À la deuxième étape, les domaines suivants seront appréciés :

- Langagier
- Cognitif

À la dernière étape, tous les domaines seront appréciés.

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire**  
**Primaire 1<sup>ère</sup> année**

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
<b>Français</b>	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
<b>Anglais</b>	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %		X	X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		x	X
<b>Mathématique</b>	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques.	80 %	X	x	X
<b>Arts plastiques</b>	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		x	X
<b>Danse</b>	▪ Inventer des danses. ▪ Interpréter des danses.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres chorégraphiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X
<b>Éducation physique et à la santé</b>	▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif.	100 %	X	X	X
<b>Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)</b>	▪ Explorer des réalités culturelles	100%		X	X
<b>Compétences transversales</b>	▪ Exercer son jugement critique				
	▪ Organiser son travail				
	▪ Savoir communiquer				X
	▪ Travailler en équipe				

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire**  
**Primaire 2<sup>e</sup> année**

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
<b>Français</b>	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X	X	X
<b>Anglais</b>	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %		X	X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		x	X
<b>Mathématique</b>	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques.	80 %	X	x	X
<b>Arts plastiques</b>	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		x	X
<b>Danse</b>	▪ Inventer des danses. ▪ Interpréter des danses.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres chorégraphiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X
<b>Éducation physique et à la santé</b>	▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif.	100 %	X	X	X
<b>Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)</b>	▪ Explorer des réalités culturelles	100%		X	X
<b>Compétences transversales</b>	▪ Exercer son jugement critique				
	▪ Organiser son travail				
	▪ Savoir communiquer		X		X
	▪ Travailler en équipe				

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire**  
**Primaire 3<sup>e</sup> année (2<sup>e</sup> cycle)**

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> Bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X	X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais	50 %		x	X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	35 %		X	X
	▪ Écrire des textes.	15 %		x	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques	70 %	X	X	X
Science et technologie	▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.	100%	X	X	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		x	X
Danse	▪ Inventer des danses. ▪ Interpréter des danses.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres chorégraphiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif.	100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)	▪ Examiner des réalités culturelles	100 %	X		X
Compétences transversales	▪ Exercer son jugement critique				
	▪ Organiser son travail				X
	▪ Savoir communiquer		X		
	▪ Travailler en équipe				

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire**  
**Primaire 3<sup>e</sup> -4<sup>e</sup> année (2<sup>e</sup> cycle)**

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> Bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X	X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais.	50 %	X		X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus.	35 %		X	X
	▪ Écrire des textes..	15 %		x	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques	70 %	X	X	X
Science et technologie	▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.	100%	X	X	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		x	X
	▪ Inventer des danses. ▪ Interpréter des danses.	70 %		X	X
Danse	▪ Apprécier des œuvres chorégraphiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X
	▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif.	100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)	▪ Examiner des réalités culturelles	100 %	X		X
Compétences transversales	▪ Exercer son jugement critique				
	▪ Organiser son travail				
	▪ Savoir communiquer		X		
	▪ Travailler en équipe				X

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire**  
**Primaire 5<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup> année (3<sup>e</sup> cycle)**

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
<b>Français</b>	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	40 %	x	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	40 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	x	X	X
<b>Anglais</b>	▪ Interagir oralement en anglais.	45 %	X		X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus.	35 %		X	X
	▪ Écrire des textes.	20 %		X	X
<b>Mathématique</b>	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques	70 %	x	X	X
<b>Science et technologie</b>	▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.	100%	x	X	X
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</b>	▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.	100%	x	X	X
<b>Arts plastiques</b>	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X
	▪ Inventer des danses. ▪ Interpréter des danses.	70 %		X	X
<b>Danse</b>	▪ Apprécier des œuvres chorégraphiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X
	▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif.	100%	X	X	X
<b>Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)</b>	▪ Réfléchir de façon critique sur les réalités culturelles	100 %	X		X
<b>Compétences transversales</b>	▪ Exercer son jugement critique				
	▪ Organiser son travail		x		
	▪ Savoir communiquer				
	▪ Travailler en équipe				x

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire**  
**702 Primaire 1<sup>e</sup> cycle**

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
<b>Français</b>	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X		X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X		X
<b>Anglais</b>	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %		X	X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		X	X
<b>Mathématique</b>	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques.	80 %	X		X
<b>Arts plastiques</b>	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X
<b>Danse</b>	▪ Inventer des danses. ▪ Interpréter des danses.	70%		X	X
	▪ Apprécier des œuvres chorégraphiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30%		X	X
<b>Éducation physique et à la santé</b>	▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif.	100 %	X	X	X
<b>Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)</b>	▪ Explorer des réalités culturelles	100%		X	X
<b>Compétences transversales</b>	▪ Exercer son jugement critique				
	▪ Organiser son travail				
	▪ Savoir communiquer				
	▪ Travailler en équipe				X

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire**

**703 Primaire 2<sup>e</sup> cycle**

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> Bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	x		x
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		x	x
	▪ Communiquer oralement.	20 %		x	x
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais.	50 %	x		x
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus.	35 %		x	x
	▪ Écrire des textes.	15 %		x	x
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		x	x
	▪ Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques	70 %	x		x
Science et technologie	▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.	100%	x	x	x
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.	100%	x	x	x
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %		x	x
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		x	x
	▪ Inventer des danses. ▪ Interpréter des danses.	70%		x	x
Danse	▪ Apprécier des œuvres chorégraphiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30%		x	x
	▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif.	100%	x	x	x
Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)	▪ Examiner des réalités culturelles	100%		x	x
Compétences transversales	▪ Exercer son jugement critique				
	▪ Organiser son travail				

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> Bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
	▪ Savoir communiquer	x			x
	▪ Travailler en équipe				

**2025-2026**  
**Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire**  
**704 Primaire 3<sup>e</sup> cycle**

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	40 %	X		X
	▪ Écrire des textes variés.	40 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais	45 %	X		X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	35 %		X	X
	▪ Écrire des textes.	20 %		x	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques	70 %	X		X
Science et technologie	▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.	100%		X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.	100%		x	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %		X	X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		x	X
	▪ Inventer des danses. ▪ Interpréter des danses.	70%		X	X
Danse	▪ Apprécier des œuvres chorégraphiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30%		X	X
	▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif.	100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)	▪ Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles	100%		X	X
	▪ Exercer son jugement critique				X

Disciplines	Compétences	%	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin Bilan
Compétences transversales	▪ Organiser son travail				X
	▪ Savoir communiquer				X
	▪ Travailler en équipe				X

### **Année scolaire 2025-2026**

#### **Guide d'information**

#### **Résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages**

##### **1. Communication école/famille**

Il nous fait plaisir de vous remettre cet important document qui vous donne les informations générales relativement au processus d'évaluation de votre enfant tout au long de l'année.

Conservez-le précieusement afin de connaître les modalités d'évaluation et de respecter les dates des épreuves obligatoires du centre de services scolaire et du MEQ.

Tout au long de l'année, différents moyens seront utilisés afin de communiquer avec vous : Page Facebook, bulletins scolaires, rencontres parents/enseignants, notes à l'agenda, courriels, etc.

##### **2. Communications aux parents et bulletins**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée le **9 octobre 2025**.

<b>Dates des bulletins</b>	
<b>1er bulletin:</b>	
- Étape du 29 août au 7 novembre 2025.	
- Cette étape compte pour <b>20%</b> du résultat final de l'année.	
- Le bulletin sera disponible le 13 novembre sur le Mozaïk parent et les rencontres de parents auront lieu entre le 13 novembre 2025 entre 16 h et 19 h. Tous les parents des élèves seront rencontrés.	
<b>2e bulletin:</b>	
- Étape du 7 novembre 2025 au 13 février 2026.	
- Cette étape compte pour <b>20%</b> du résultat final de l'année.	
- Le bulletin sera disponible sur le Mozaïk parent le 19 février 2026 et les rencontres de parents auront lieu le 19 février 2026 entre 16 h et 19 h. Les parents des élèves vulnérables seront rencontrés avec invitation de l'enseignant.	
<b>3<sup>e</sup> bulletin</b>	
- Étape du 14 février au 23 juin 2026.	
- Cette étape compte pour <b>60%</b> du résultat final de l'année.	
- Le bulletin sera disponible sur le Mozaïk parent le 19 juin 2026.	

### **3. Épreuves obligatoires du MEQ ou du CSS**

#### **Épreuves obligatoires du MEQ:**

- Passation aux élèves dans des conditions uniformes et à une date précisée dans un horaire officiel.
- Obligation de respecter cet horaire.
- Elles sont préparées pour la session de juin seulement.
- Elles sont conçues par le MEQ
- La correction et la gestion des résultats relèvent de l'école.
- Ces épreuves comptent pour 20% du résultat final de l'élève.

#### **Épreuves Imposées CSS:**

- Passation aux élèves dans un horaire établi par le Centre de services scolaire.
- Les documents nécessaires à la passation de l'épreuve sont fournis par la commission scolaire.
- Elles sont préparées pour la session de juin uniquement.
- La correction et la gestion des résultats relèvent de l'école.
- Un des éléments (10%) de la note de la 3<sup>e</sup> étape qui compte pour 60% du résultat final de l'année.

### **Les dates et les matières des épreuves obligatoires et imposées seront partagées aux parents dès qu'elles seront connues**

### **4. Consultation des examens**

Les examens (MEQ et CSS) des élèves seront conservés à l'école pour une période minimale d'un an et pourront être consultés sur place en prenant rendez-vous avec l'enseignant concerné.

### **5. Évaluation des apprentissages**

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, des situations d'évaluation, etc.

Le seuil de réussite est fixé à 60%.

## 6. Quelques extraits des normes et modalités d'évaluation et des règles de passage

<b>Absences des élèves aux épreuves obligatoires</b>	<p><b>1 : Absence motivée</b></p> <p>Pour toute absence motivée, l'élève doit reprendre son épreuve <u>au moment fixé par l'école</u>. Une absence à une épreuve sera considérée comme motivée pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie ou accident confirmé</li> <li>• Décès d'un proche parent</li> <li>• Convocation d'un tribunal</li> <li>• Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé</li> </ul> <p><b>2 : Absence non motivée</b></p> <p>Pour tout autre motif d'absence, <b>l'élève</b> se verra attribuer la mention ABS (ce qui équivaut à 0) et la direction en avisera le parent.</p>
<b>Règle de passage d'un cycle à l'autre</b>	<p>Habituellement, l'élève qui atteint l'âge de six ans avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire en cours est admis au premier cycle de l'enseignement primaire.</p> <p>L'élève prolonge ses apprentissages au préscolaire si, pour des raisons de santé, il n'a pas fréquenté régulièrement l'école et que l'analyse de ses besoins révèle que c'est la solution la plus appropriée.</p> <p>Habituellement, après deux années dans un cycle du primaire, l'élève passe au cycle supérieur.</p> <p>L'élève poursuit ses apprentissages dans le même niveau s'il appert que cette mesure est celle qui, parmi celles possibles, est davantage susceptible de faciliter son cheminement scolaire. Cette décision s'appuie sur l'analyse des besoins de l'élève aux plans scolaire, social, affectif, familial.</p> <p>Pour décider du passage de l'élève du primaire au secondaire, le directeur d'école primaire s'appuie sur les résultats disciplinaires finaux du bulletin de la dernière année du 3<sup>e</sup> cycle. Il tient compte également de la recommandation de l'équipe cycle mentionnée au bilan et le cas échéant, de l'avis des autres participants au plan d'intervention de l'élève.</p> <p>Il applique le critère suivant établi par le Centre de services scolaire :</p> <p>L'élève atteint le seuil de réussite qui est de 60 % dans deux des trois compétences disciplinaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Français : lire des textes variés et écrire des textes variés</li> <li>○ Mathématique : raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques</li> </ul> <p>Il tient compte également du critère suivant :</p> <p>L'élève atteint le seuil de réussite qui est de 60 % dans au moins deux des trois disciplines suivantes : anglais langue seconde, science et technologie, géographie, histoire et éducation à la citoyenneté au résultat final de son dernier bulletin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire.</p> <p>Dans le cas où il y a changement d'école, la responsabilité du passage relève de la direction de l'école d'origine. Cependant, la direction de l'école d'accueil peut permettre à un élève d'accéder à un niveau supérieur si les services</p>

	<p>éducatifs et les ressources disponibles dans son école peuvent répondre à ses besoins.</p> <p>La décision finale quant au cheminement de l'élève est prise par la direction de l'école qui communique officiellement l'information quant au passage ou non de l'élève à l'enseignement secondaire sur le dernier bulletin de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire.</p> <p>Cette décision est prise sous réserve des règles de passage établies par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy et de l'analyse des besoins de l'élève.</p>
<b>Communication aux parents dans le cas d'un élève en difficulté de comportement ou en difficulté d'apprentissage</b>	<p>Les enseignants sont responsables de conserver les traces de ses communications aux parents jusqu'à la fin de l'année.</p> <p>Pour les élèves dont les performances scolaires laissent craindre qu'ils n'atteignent pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'étude et faisant l'objet d'un plan d'intervention, l'enseignant communique avec les parents au moins une fois par mois (portfolio, agenda, travaux annotés, appels, etc.).</p> <p>Pour les élèves à risques de comportements dont les comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école et pour les élèves dont le plan d'intervention prévoit une communication régulière avec les parents, l'enseignant communique aussi au moins 1 fois par mois avec les parents. (courriel, téléphone, mot dans l'agenda...)</p>